Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 029-212901722-20260727-D202651-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 17
Votants : 17

L'an deux mil vingt-six, le 16 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOMODIERN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël BLAIZE, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 10 juillet 2026

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :
Laure-Anne KÉRISIT, Gilles FÉREC, Alain PLAUD, Corinne FLOC'H, Alain JOLEC, Nicole BOURHIS, Patrick PHILIPPE, Anne-Laure MEUDEC, Philippe PLOUZENNEC, Estelle ALLAIN, Fabrice MARCHADOUR, Nathalie JAVELLE, Gwladys GOUDON, Eddy DEBIEU, Amélie THÉBAULT.

Etait absente excusée :
Dominique MIGNON a donné procuration à Corinne FLOC'H

Etaient absents non excusés :
Marine HILLION
Damien LEBRIS

Secrétaire de séance : Estelle ALLAIN

2026-51
Participation de la commune à la sensibilisation à la langue bretonne : Ecole privée Notre Dame du Menez-Hom et Ecole publique Florence Arthaud

En référence au code de l'éducation modifié par la loi de 2021 : article L312-11-2 du code de l'éducation et la convention Etat-Région pour la transmission des langues de bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027, ces deux textes prévoient la généralisation de l'enseignement de la langue bretonne dans le cadre de l'horaire normal des cours.

Dans ce cadre, le département du Finistère souhaite poursuivre son effort collectif entamé il y a plus de 20 ans et proposer cette offre culturelle à d'avantage d'élèves finistériens.
Le département s'engage ainsi à augmenter significativement son enveloppe allouée au financement de l'initiation à la langue bretonne. La participation des communes est fixée à 760 € par classe bénéficiaire. Le coût total par classe de ce dispositif est de 1800 €, le delta étant pris en charge par le département et la région. Cette initiation au Breton sera dispensée par l'association Mervent.

L'école privée Notre Dame du Ménez-Hom a donc renouvelé sa demande pour deux classes (1 heure par semaine/classe) auprès du Conseil départemental du Finistère.

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 029-212901722-20260727-D202651-DE

L'école publique Florence Arthaud a fait une demande pour deux classes, mais seule une classe a été retenue par le Conseil Départemental.

Le coût global de ce dispositif pour l'année 2026/2027 est de 5 400 € pour les deux écoles. Participation de 2 401.80 € du conseil départemental, 718.20 € de pris en charge par la Région, 2 280 € restent à charge de la commune (+ 30 € par rapport à l'année passée).

Après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, les membres du conseil municipal autorisent M. le Maire à signer tout document concernant la mise en œuvre de ce dispositif et valide la participation financière de la commune à hauteur de 2 280 € au total pour l'année scolaire 2026/2027.
Soit 1520 € pour l'école privée Ste-Marie du Ménez Hom et 760 € pour l'école publique Florence Arthaud.

- Vote : 17 Pour : 17

MAIRIE DE PLOMODIERN ★ FINISTÈRE ★

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE — LA SECRETAIRE

Joël BLAIZE — Estelle ALLAIN